



**COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON**  
**Convocation du conseil municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 02 juin 2025 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

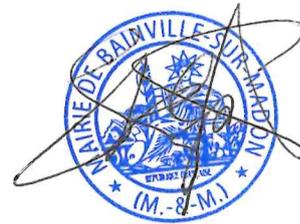
Lors du Conseil Municipal du 26 mai, le quorum n'a pas été atteint pour le point suivant :

- Subventions aux associations 2025

Dans ce cas, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 27 mai 2025  
Le maire, Benoit SKLEPEK



**ORDRE DU JOUR**

**Préambule**

Arrêt du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

**FINANCES LOCALES**

- Subventions aux associations 2025

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**